



# Amiante

## et autres polluants du bâtiments

Séance d'information dans le cadre du séminaire de  
gestionnaires de patinoire

Juin 2009

**Dr. Pauline Rais, HSE Conseils SA, Bienne**

**Pour tout renseignement**

**contact@hseconseils.ch**

**0848 323 323**

[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Différentes applications

- ❖ Flocage comme revêtement anti feu ou d'insonorisation
- ❖ Plaques protectrice contre les incendies
- ❖ Plaques d'isolement électrique
- ❖ Dans les calorifugeages
- ❖ Dans les tissus de protection
- ❖ Dans les revêtements de sol
- ❖ Comme matériau de construction (plaques de façade , toits)
- ❖ etc.
- ❖ etc.



[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Amiante fortement aggloméré

- ❖ Fibrociment d'amiante („Eternit“)
  - Bac à fleur
  - Ardoises de façade/toit
  - Plaques ondulées
  - Tuyau (eau usagée, aération)
  - Panneaux électriques
- ❖ Plaquettes de freins, embrayage
- ❖ Joints



[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Amiante faiblement aggloméré

- ❖ Cartons amiantés
- ❖ Amiante floqué
- ❖ Panneaux légers
- ❖ Tissus amiantés
- ❖ Matière de remplissage



[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Amiante pure

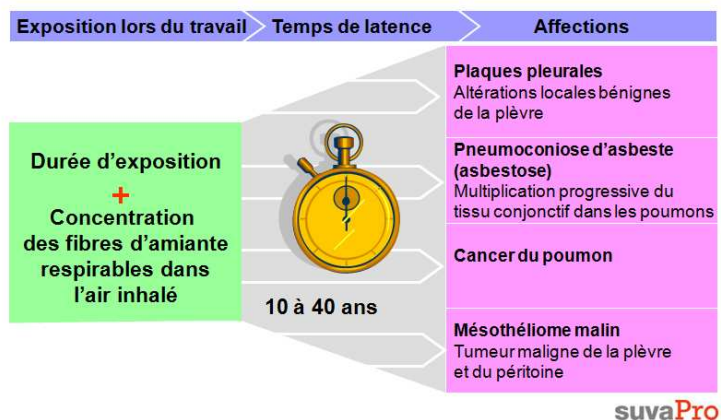
- ❖ Cordons
- ❖ Tresses
- ❖ Jointures
- ❖ Textiles
- ❖ Coussins
- ❖ Chiffons
- ❖ Gants



[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Type de maladies et temps de latence







[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Mesures de sécurité générales

**Principe:** Toute activité pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante doivent être évités et empêchés.

Produits amiantés fortement agglomérés	Produits amiantés faiblement agglomérés et produits en fibres d'amiante	Produit inconnu ou suspicion d'amiante	Produits amiantés signalés
Marche à suivre selon feuillet Suva 66104.f 	 <b>Arrêter les travaux!</b> Informers les supérieurs. Le supérieur définit la marche à suivre. Le démontage doit être réalisé par une entreprise spécialisée.	 <b>Arrêter les travaux!</b> Informers les supérieurs. Dans le doute, le supérieur fait réaliser une analyse des matériaux par des laboratoires spécialisés et détermine la marche à suivre.	 Il faut éviter tout endommagement ou traitement jusqu'à l'élimination.

suvaPro

[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## PCB-Applications

- ❖ Huile de transformateur-condensateur (interdit à partir de 1986)
- ❖ Plastifiant pour des laques, colles, masses d'étanchéité (interdit à partir de 1972)
- ❖ Revêtement anticorrosion



[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Devoir d'assainissement

- ❖ A côté des règlements juridiques, les facteurs suivants conduisent à assainir :
  - Pression publique (cf. écoles etc...)
  - Course contre la montre pendant les travaux
  - Les propriétaires

[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Devoir d'information/investigation

- ❖ Devoir d'investigation pour l'amiante avant d'effectuer des travaux depuis le 1.1.2009
- ❖ Actuellement il n'y a pas de règlement clair, de devoir d'investigation au niveau suisse s'il n'y a pas de travaux prévus (mais en partie cantonalement)
- ❖ Le devoir peut être d'un principe de précaution, devoir de protection employeur, droit de location etc...

[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## Compétences

### **SUVA - Surveillance de l'application des prescriptions sur la prévention**

- Des maladies professionnelles au travail,
- Réception des déclarations de travaux d'assainissement
- Contrôle au poste de travail
- Détermination des valeurs CMA (concentrations maximales admissibles de substances à la place de travail)
- Prestations d'assurance en cas de maladie professionnelle

### **OFSP Autorité spécialisée en matière de santé**

### **OFEV Office fédéral spécialisé dans les questions liées à l'environnement**

[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)



## A RETENIR

- Les matériaux amiantés sont courants
- Grande probabilité pour les bâtiments entre 1950-1982, mais risqué entre 1930-95
- Devoirs d'investigation avant travaux depuis le 01.01.2009
- Même sans travaux prévus, une expertise de bâtiment permet de prévenir les maladies chez les usagers et travailleurs et de répondre aux questions embarrassantes du public et des autorités.

[www.hseconseils.ch](http://www.hseconseils.ch)